

AUTORISATION DE CONDUITE REACTUALISATION
Chariot Automoteur de Manutention à conducteur porté
(Catégorie 1 / 3 / 5)

✓ Présentation de la formation :

Cette formation permet de faire un apprentissage Théorique et Pratique (selon la R389). Elle se déroule au sein de l'entreprise demandeuse.

Cette autorisation est Interne à l'entreprise.

✓ OBJECTIF :

Etre capable de conduire en toute sécurité sur son lieu de travail et avoir les connaissances théorique et pratique, pour savoir repérer une situation dangereuse.

✓ PUBLIC CONCERNÉ :

Tous salariés de plus de 18ans sachant lire, écrire et compter et avoir une attestation médicale apte à jour délivrée par la médecine du travail, ayant déjà utilisé un chariot (catégorie 1 / 3 / 5).

✓ DURÉE DU STAGE :

14 heures soit 2 journée de 7h

✓ MOYENS UTILISÉS :

✓ NOMBRE DE POSTULANTS :

5 personnes maximum

Mise à disposition des locaux du client avec Chariots pour la durée de la formation.

✓ COÛT SU STAGE :

Sur devis

Support vidéo
Livret de formation

✓ PROGRAMME :

	Matin	Après-midi
1^{er} jour	Présentation du stage Le cariste et la réglementation Les accidents du travail Les acteurs de la prévention Les chariots et leurs équipements Les chariots et leurs utilisations La prise de poste et les vérifications	La stabilité des chariots Les règles de stockage et de chargement Les pictogrammes des marchandises Les règles de conduite en sécurité Le levage et le transport de personnes La signalisation
2^{ème} jour	Pratique : Exercice de conduite	Test Théorique et Pratique Bilan

✓ DOCUMENTS DELIVRES :

Emission des Avis « Favorable » ou « Défavorable », au près du chef d'établissement, pour une durée de validité.

Il est préconisé de réactualiser et compléter cette formation chaque fois que nécessaire.